

694319-2026 - Javni razpis

Francija – Storitve izvajanja anket – Baromètre des Publics du Louvre : Etude quantitative en continu du musée du Louvre

OJ S 195/2026 08/10/2026

Obvestilo o koncesiji ali naročilu – standardna ureditev

Storitve

1. Kupec

1.1. Kupec

Uradno ime: Musée du Louvre

E-naslov: sarah.jeldi@louvre.fr

Pravna vrsta kupca: Oseba javnega prava

Dejavnost javnega naročnika: Rekreativna, kultura in vera

2. Postopek

2.1. Postopek

Naslov: Baromètre des Publics du Louvre : Etude quantitative en continu du musée du Louvre

Opis: Le présent marché porte sur l'enquête quantitative en continu du musée du Louvre : le Baromètre des publics du Louvre.

Identifikator postopka: 9fc2d253-2085-40b5-a41e-aa160e2cb8a7

Notranji identifikator: 2026-119M

Vrsta postopka: Odprti postopek

Postopek je pospešen: ne

2.1.1. Namen

Vrsta javnega naročila: Storitve

Glavna klasifikacijska oznaka (cpv): 79311200 Storitve izvajanja anket

2.1.2. Kraj izvajanja

Poštni naslov: Musée du Louvre

Mesto: Paris

Poštna številka: 75058

Podregija države (NUTS): Paris (FR101)

Država: Francija

2.1.4. Splošne informacije

Dodatne informacije: Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Pravna podlaga:

Direktiva 2014/24/EU

2.1.6. Razlogi za izključitev

Viri izključitvenih razlogov: Dokument v zvezi z oddajo naročila

5. Sklop

5.1. Sklop: LOT-0001

Naslov: Baromètre des Publics du Louvre : Etude quantitative en continu du musée du Louvre
Opis: Le présent marché porte sur l'enquête quantitative en continu du musée du Louvre, le Baromètre des publics du Louvre.
Notranji identifikator: 2026-119M

5.1.1. Namen

Vrsta javnega naročila: Storitve

Glavna klasifikacijska oznaka (cpv): 79311200 Storitve izvajanja anket

Možnosti:

Opis možnosti: Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier 2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l'enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031. En cas de non reconduction, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard trois mois avant le 01 janvier de chaque année. Le titulaire ne peut refuser la reconduction

5.1.2. Kraj izvajanja

Poštni naslov: Musée du Louvre

Mesto: Paris

Poštna številka: 75058

Podregija države (NUTS): Paris (FR101)

Država: Francija

5.1.3. Predvideno trajanje

Trajanje: 49 Meseci

5.1.6. Splošne informacije

Pridržana udeležba:

Udeležba ni pridržana.

Projekt javnega naročanja se ne financira s sredstvi EU

Javno naročilo je zajeto v Sporazumu o javnih naročilih: da

Dodatne informacije: I -Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la

commande publique. II - Forme : Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le marché est un marché à prix mixte composé : - principalement d'une part forfaitaire ; - accessoirement, d'une part à commandes au sens des articles L. 2125-1-1° et R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique avec montant maximum de 75 000 euros HT par période d'exécution de 12 mois. III- Durée : Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier 2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu'au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l'enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031. En cas de non reconduction, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard trois mois avant le 01 janvier de chaque année. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. IV- Les candidats pourront retirer le dossier de consultation consultation (Dce) gratuitement sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j> L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par le musée du Louvre (Epml) aux questions posées par d'autres candidats. Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés. L'Epml décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. V- Les candidats doivent remettre obligatoirement leur pli par voie électronique uniquement sur la plate-forme des achats de l'État. Les modalités de présentation des offres sont précisées dans le règlement de la consultation (RC). Remarque importante: Les candidats recevront l'envoi d'éventuelles demandes, par voie électronique uniquement via la plateforme de dématérialisation. VI : Les modes de règlement du marché : mandat administratif suivi d'un virement bancaire. L'unité de compte du marché est l'euro. Délai global de paiement, qui démarre à compter de la réception de la demande de paiement : 30 (trente) jours. Les prestations sont financées par imputation au budget de l'établissement. Avance : cf. articles R. 2191-3 et s. du Code de la commande publique. Les autres modalités financières et de règlement figurent également au CCAP. VII. Description succincte des critères relatifs à la

situation personnelle des soumissionnaires susceptibles d'entraîner leur exclusion : les motifs d'exclusion sont définis dans le règlement de la consultation. IX :En application de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat pourra remettre à l'appui de sa candidature un document unique de marché européen (Dume) qui remplace l'ensemble des attestations et déclarations sur l'honneur demandées. X : Langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : l'avis de publicité est rédigé et publié en français. XI :Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris, tél. :01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : Grefte.taparis@juradm.fr ,adresse internet : <http://paris.tribunaladministratif.fr/Informations-pratiques/Acces-etcoordonnees> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 5946 46, courriel : Grefte.taparis@juradm.fr <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

5.1.9. Merila za izbor

Viri izbirnih kriterijev: Dokument v zvezi z oddajo naročila

5.1.10. Merila za oddajo javnega naročila

Opis metode, ki jo je treba uporabiti, če se ponderiranje ne more izraziti z merili: Critère 1 : Qualité et Valeur technique de l'offre (70%) Critère 2 : Prix (30%). Les sous critères de sélection sont détaillés à l'article 7 du règlement de consultation.

5.1.11. Dokumenti v zvezi z oddajo javnega naročila

Naslov dokumentov v zvezi z oddajo javnega naročila: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j>

5.1.12. Pogoji javnega naročila

Pogoji za predložitev:

Elektronska predložitev: Obvezno

Naslov za predložitev: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3080124&orgAcronyme=f5j>

Jeziki, v katerih se lahko oddajo ponudbe ali prijave za sodelovanje: francoščina

Elektronski katalog: Ni dovoljeno

Rok za prejem ponudb: 09/11/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Srednjeevropski čas, zahodnoevropski poletni čas

Obdobje, v katerem mora ponudba ostati veljavna: 6 Meseci

Pogoji javnega naročila:

Izvajanje javnega naročila je treba zagotoviti v okviru programov zaščenega zaposlovanja: Ne

Elektronsko izdajanje računov: Dovoljeno

Uporabljeno bo elektronsko naročanje: ne

Uporabljeno bo elektronsko plačevanje: da

5.1.15. Tehnike

Okvirni sporazum:

Okvirni sporazum brez ponovnega odpiranja konkurence

Največje število udeležencev: 999

Obrazložitev trajanja okvirnega sporazuma: Conformément à l'article R. 2182-4 du Code de la Commande Publique, les dispositions du présent marché prennent effet à compter de sa date de notification (début de la phase de préparation de l'étude). La durée d'exécution de la part forfaitaire (hors phase de préparation de l'étude) du marché commence à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service (OS) prescrivant le début d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2027. La durée de validité de la part à bons de commande du marché au sens de l'article R2162-5 du code de la commande publique court à compter du 1er janvier

2027 (ou à compter de l'ordre de service mentionné ci-dessus si celui-ci est postérieur) jusqu' au 31 décembre 2027. Conformément à l'article R2162-5 du code de la commande publique, l' émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Le marché (part forfaitaire et part à bons de commande) est ensuite reconductible par décision tacite du représentant du pouvoir adjudicateur, trois fois, pour une durée d'un (1) an au 1er janvier de chaque année, sans que sa durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030, NB : à l'exception du cas suivant portant sur la part forfaitaire, relative à la réalisation de l' enquête sur les deux grandes expositions de l'année de la dernière période d'exécution du marché : Chaque exposition temporaire du Hall Napoléon est enquêtée sur l'intégralité de sa durée d'ouverture au public, de son ouverture à sa fermeture, y compris lorsqu'elle se poursuit sur l'année suivante ou au-delà du terme du marché. Par exemple, pour une exposition présentée de début octobre 2030 à fin janvier 2031, le titulaire poursuit l'enquête jusqu'à fin janvier 2031 et remet l'ensemble des livrables de fin d'exposition prévus à l'article 2.4.3 du présent CCTP. Ainsi la dernière période d'exécution du marché se prolongera jusqu'au terme de l'exposition temporaire (automne hiver) en cours soit jusqu'au 31 janvier 2031.

Informacije o dinamičnem nabavnem sistemu:

Ni dinamičnega nabavnega sistema

5.1.16. Dodatne informacije, mediacija in revizija

Organizacija za revizijo: Tribunal administratif de Paris

Informacije o rokih za revizijo: Recours prévu à l'article L 551-1 du CJA, avant la signature du marché ; - le recours prévu à l'article L 551-13 du CJA au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché ; - un recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification aux candidats du rejet de son offre.

Organizacija, ki daje dodatne informacije o revizijskih postopkih: Tribunal administratif de Paris

8. Organizacije

8.1. ORG-0001

Uradno ime: Musée du Louvre

Registrska številka: 18004623700012

Mesto: Paris

Poštna številka: 75058

Podregija države (NUTS): Paris (FR101)

Država: Francija

Kontaktna točka: Direction Financière Juridique des Moyens - Service de la commande publique

E-naslov: sarah.jeldi@louvre.fr

Tel.: 0140206775

Vloge te organizacije:

Kupec

8.1. ORG-0002

Uradno ime: Tribunal administratif de Paris

Registrska številka: 1775000055000

Poštni naslov: 7 rue de Jouy

Mesto: Paris

Poštna številka: 75818

Podregija države (NUTS): Paris (FR101)

Država: Francija
Kontaktna točka: Tribunal administratif de Paris
E-naslov: greffe.ta-paris@juradm.fr
Tel.: 0144594400

Vloge te organizacije:

Organizacija za revizijo

Organizacija, ki daje dodatne informacije o revizijskih postopkih

Informacije o obvestilu

Identifikator/različica obvestila: c3ca5714-fd7c-4e6c-91af-a77b2e925d3d - 01
Vrsta obrazca: Javni razpis
Vrsta obvestila: Obvestilo o koncesiji ali naročilu – standardna ureditev
Podvrsta obvestila: 16
Datum pošiljanja obvestila: 07/10/2026 10:14:27 (UTC+02:00) Vzhodnoevropski čas, srednjeevropski poletni čas
Jeziki, v katerih je uradno dostopno to obvestilo: francoščina
Številka objave obvestila: 694319-2026
Številka izdaje UL S: 195/2026
Datum objave: 08/10/2026